

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 février 2016.

I. Finances locales

1. Examen et vote du compte Administratif

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, (Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote), décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER le Compte Administratif 2015

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2016-10

2. Approbation du compte de gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De DECLARER que le Compte de Gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2016-11

3. Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Compte Administratif 2015 du Budget Principal de la Commune,

Section de fonctionnement	667 266.12 €
Excédent 2015	73 811.23 €
Excédent reporté 2014	593 454.89 €

Section d'investissement	-97 364.10 €
Solde d'exécution 2015	-69 653.21 €
Solde d'exécution reporté 2014	- 27 710.89 €
Solde d'exécution des restes à réaliser 2015	230 166.32 €

Résultat de clôture de l'exercice 2015	569 902.02 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	327 530.42 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	339 735.70 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	97 364.10 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'ADOPTER l'affectation du Résultat 2015

Vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2016-12

4. Subventions aux associations

Dans le cadre du budget primitif 2016 et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant sur le territoire communal, il convient d'affecter les subventions de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- l'octroi et l'affectation des subventions de fonctionnement ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. (4 Membres ne prennent pas part aux votes car ils sont présents dans les conseils d'administration des associations).

Vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2016-13

MAIRIE
17290 CHAMBON

5. *Vote des taux d'imposition*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De MAINTENIR pour l'année 2016, les taux d'imposition appliqués en 2015, à savoir :

Taxe Habitation (T.H) : **5.47** % (moyenne départementale : 20.51 %)

Foncier bâti (T.F.B) : **15.40** % (moyenne départementale : 25.15%)

Foncier non bâti (T.F.N.B) : **56.72** % (moyenne départementale : 54.45%)

Vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2016-14

6. *Vote du budget*

Monsieur le Maire présente le budget établi par la commission des finances :

FONCTIONNEMENT : Dépenses

011 - Charges à caractère général	341 633,44 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	296 250,00 €
014 - Atténuations de produits	2 632,26 €
65 - Autres charges de gestion courante	64 700,00 €
66 - Charges financières	19 750,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	44 275,00 €
Autofinancement	105 725,00 €
Total dépenses	875 965,70 €

FONCTIONNEMENT : Recettes

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	40 780,00 €
73 - Impôts et taxes	253 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	182 950,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	34 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	12 000,00 €
013 - Atténuations de charges	13 500,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	339 735,70 €
Total recettes	875 965,70 €

INVESTISSEMENT : Dépenses

16 - Emprunts et dette	61 700,00 €
20 - Immobilisation incorporelles	15 700,00 €
21 - Immobilisations corporelles	386 837,40 €
23 - Immobilisations en cours (opérations)	72 850,00 €
001 - Déficit d'investissement reporté	97 364,10 €
020 - Dépenses imprévues	22 653,92 €
041 - Opérations patrimoniales	63 050,00 €
Total dépenses	720 155,42 €

INVESTISSEMENT : Recettes

10222 - FCTVA	12 000,00 €
10226 - Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	22 000,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	327 530,42 €
13 - Subventions	89 850,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	100 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	105 725,00 €
041 - Opération patrimoniales	63 050,00 €
Total recettes	720 155,42 €

MAIRIE
17290 CHAMBON

Après examen, le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **875 965,70 €** en section de fonctionnement et à **720 155.42 €** en section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER les propositions budgétaires,
- d'ADOPTER le budget primitif 2016 comme présenté.

Vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2016-15

7. *Aménagement d'une aire de loisirs composée d'un terrain multisports, d'une aire de jeux pour enfants et de mobilier urbain : demande de subvention DETR*

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la subvention DETR ne nous avait pas été accordée en 2015 et que pour refaire la demande, il est nécessaire de délibérer à nouveau. La demande de subvention concerne le projet de création d'une Plaine de Jeux comportant un City-Stade et une Aire de jeux pour les enfants sur la Place de la liberté.

Le projet aura un coût prévisionnel total de 141 195€ H.T. et sera décomposé en deux sous projets, d'une part le City-Stade, d'autre part l'Aire de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'inscrire le projet au Budget de la Commune pour l'année en cours pour un montant prévisionnel de 75 822€ HT pour le City-Stade et de 65 373€ HT pour l'Aire de jeux,

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat(DETR), pour l'aménagement de la Plaine de Jeux soit pour le City-Stade et pour l'Aire de Jeux.

Vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2016-16

8. *Alarme des ateliers : choix de formule*

Suite aux différents vols dans les ateliers, il est convenu de mettre un système d'alarme. Plusieurs propositions ont été faite. L'achat est majoritaire.

II : Aménagement du territoire

9. *SDEER : Modification des statuts du SDEER pour ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques*

Lors de sa réunion du 10 avril 2015, le comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 10 avril 2015.

Vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2016-18

10. *CDC : Charte du réseau des bibliothèques*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Adopte la charte du réseau des bibliothèques, outil qui permet à la bibliothèque municipale de Chambon de devenir membre du réseau des bibliothèques Aunis Sud,
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2016-19

III . Questions diverses

- décisions prises par M. Le Maire durant le 1^{er} trimestre

Prochain conseil 27/04/2016.